SERRAVAL INFO n°12 - Mars 2005

Edité par la Mairie de SERRAVAL 74230 SERRAVAL [™] 04.50.27.50.09 [□] 04.50.27.54.21 Courriel: dparent@serraval.mairies74.org

INTERNET HAUT DÉBIT

France Télécom s'est engagé au níveau national à équiper avec la technique ADSL tous



les auto-commutateurs de France. Celui de Serraval, à Sur Fattier, doit être équipé au début de l'année 2006. Nous espérons que cette promesse pourra être tenue.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE FIER ET ARAVIS (SCOT)

Un SCOT est un document qui fixe pour 10 ans les orientations générales de l'organisation d'un territoire. Il a été rendu obligatoire par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

L'objectif est d'établir d'aménagement et de développement durable (PADD) dans les domaines suivants : habitat logements sociaux, urbanisme. développement économique, transports et déplacements, protection des équipements publics, prévention des risques ... Notre commune est associée avec toutes les autres communes du canton plus Entremont, Dingy et Alex pour réaliser ce document.

Une étude a été confiée à un cabinet privé, la société ARGOS de Grenoble, pour un montant de 188 000 €.

Les habitants seront informés et consultés pendant les études et au cours de l'enquête publique qui suivra.

TVS MONT BLANC

Dans le canton de Thônes, les relais traditionnels ne sont plus équipés pour transmettre la télévision locale TV8 Mont Blanc. Le coût prohibitif demandé par TDF pour les remettre en service a dissuadé les

responsables de la Communauté de. Communes.

En revanche, il est maintenant possible de capter gratuitement cette chaîne avec une parabole : canal 91 sur le satellite TPS.



TARIF OM 2005



La redevance des ordures ménagères est de :

- Õ 86 € pour un appartement
- 8 129 € pour un camping
- Ø 517 € pour un restaurant de plus de 50 m² (la Tournette)
- Õ 258 € pour un restaurant de moins de 50 m² (le Petit Ramoneur)
- Õ 1040 € pour la Maison Familiale Arclosan
- Ø 129 € pour un gîte d'étape (Chalet de Sulens)

Cette redevance est identique à celle des Communes du Val Sulens (Le Bouchet, les Clefs, Manigod).

TARIF EAU 2005

	\mathcal{M}_3	Tarif/ m3
1	De 0 à 50 m3	1,23 €
2	De 51 à 100 m3	0,84 €
3	Au-delà de 101 m3	0,43 €

L'abonnement est de 92,25 ϵ ; la location du compteur est à 9,25 ϵ ; le forfait « compteur de chantier » est à 51,25 ϵ . Il est institué une participation raccordement sur le réseau de 200 €.

Petite précision sur la facturation :

Est considéré comme appartement (= 1 abonnement) tout logement qui possède une cuisine.

Ainsi, une habitation, qui a deux cuisines, a deux appartements ; il lui sera facturé deux abonnements.



REPAS DES ANCIENS



Il a eu lieu le Dimanche 7 Novembre 2004 à la salle des fêtes au Col du Marais. 55 convives ont répondu à l'invitation de la municipalité et du CCAS et ont partagé le repas préparé par le traiteur Jargot de Faverges. Tous ont pu danser ensuite sur les airs d'accordéon d'André Tochon.

OPÉRATION ART CONTEMPORAIN

L'association thônaine ACTE a lancé un projet pour mieux faire connaître l'art contemporain dans la vallée. Une exposition principale aura lieu au show-room Mobalpa du 25 Mars au 28 Mai 2005. De plus, chaque commune exposera une œuvre originale au cours de la même période. Un sculpteur, Alain Schaller, s'est inspiré d'une légende ancienne de Serraval, très peu connue, « le trou qui ne se refermait jamais ». Des explications plus détaillées seront données par l'artiste à la mise en place de l'œuvre.



CANTINE

Depuis la rentrée scolaire de Septembre 2004, la cantine accueille les enfants de 3 ans. Pour différentes raisons et en particulier pour intégrer dans le prix des repas le coût de garde des enfants, les services de la mairie gèrent directement la cantine.

L'association des parents d'élèves assurait bénévolement cette tâche depuis de nombreuses années.

Pour l'année scolaire en cours, le prix des repas a été fixé comme suit :

Enfant : 2,40 €

Adulte : 3,50 €



TOURISME

La commune de Manigod ayant quitté le syndicat intercommunal du Val Sulens pour rejoindre le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (St Jean, Gd Bornand, La Clusaz), les autres communes, Serraval, Les Clefs et le Bouchet Mont Charvin se sont

tournés vers la Ville de Thônes pour étudier un rapprochement avec son office de tourisme.

Thônes est intéressée par l'espace nature de notre vallée et inversement nous pourrons profiter d'une structure bien établie : centrale de réservation, promotion de la vallée, etc...

La nouvelle dénomination sera Office de Tourisme Thônes Val Sulens.

CRÉATION DE POSTE



Aujourd'hui, la durée totale hebdomadaire de travail de nos secrétaires de mairie est de 46 heures par semaine, contre 52 avant le passage aux 35 heures.

La charge de travail n'a pas diminué en conséquence, bien au contraire, de nouveaux services ont été mis en place, comme le contrôle des installations d'assainissement individuel, la garderie périscolaire ou la cantine.

Pour ajuster la durée du temps de travail aux besoins des services, le Conseil Municipal a créé un nouveau poste de 13 heures par semaine, portant ainsi à 59 heures la durée hebdomadaire de travail.

De son côté, la Commune du Bouchet Mont Charvin a eu la même démarche et a créé un poste de 17 heures 30 par semaine, et nous avons convenu de faire un recrutement commun. De cette façon, la personne embauchée travaillera pour les deux communes, comme les secrétaires déjà en place.

TRAVAUX CCVT

Environnement: une nouvelle déchetterie intercommunale doit voir le jour à St jean de Sixt en 2005. Son coût est d'environ 685 000 euros.

Des études sont en cours pour construire un nouveau quai de transfert des ordures ménagères sur la commune de Thônes.

Chantier d'insertion: un local est loué à proximité de la Poste de Thônes. Des travaux de réhabilitation vont y être entrepris pour le transformer en atelier et ainsi permettre aux jeunes du chantier de travailler dans de bonnes conditions.